




|  |  |
|--|--|
| <p><b>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b></p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT<br/>(CELINE)<br/><i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i><br/>Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles<br/>tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99<br/>Site internet : <a href="http://www.irceline.be">http://www.irceline.be</a></p> | <p>VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ </p> <p></p> <p></p> |
|--|--|

**Jeudi 09 février 2017, 14H30**

## BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Dépassement du **seuil d'information** pour les particules fines.

### SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, des concentrations élevées de particules fines (PM<sub>10</sub>) sont mesurées dans l'air ambiant.

La concentration de PM<sub>10</sub> moyenne sur les dernières 24 heures a dépassé le seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> dans les trois Régions. La concentration moyenne sur 24h mesurée était à 14h00 de 66 µg/m<sup>3</sup> en Flandre (valeur moyenne), 54 µg/m<sup>3</sup> à Bruxelles (valeur moyenne) et 51 µg/m<sup>3</sup> en Wallonie (valeur moyenne au nord du sillon Sambre-et-Meuse).

Les PM<sub>10</sub> regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 50 µg/m<sup>3</sup> est le seuil à partir duquel la population est informée dans les trois Régions.

Les concentrations élevées en particules fines sont dues à une mauvaise dispersion de la pollution de l'air suite à des vitesses de vent faibles à très faibles. Le rapport élevé PM<sub>2.5</sub>/PM<sub>10</sub> et l'humidité relative élevée indiquent que la formation de particules secondaires peut aussi jouer un rôle important. Les concentrations les plus élevées ont été mesurées au nord/nord-ouest du pays et dans la vallée de la Meuse près de Liège.

### SITUATION DES PROCHAINS JOURS

Les conditions météorologiques resteront globalement défavorables à la dispersion des polluants aujourd'hui (courants d'air continental, vent faible).

Les concentrations de PM<sub>10</sub> devraient, en moyenne glissante sur 24h, demeurer au-dessus de 50 µg/m<sup>3</sup> dans les trois Régions pendant les prochaines 24 heures. Le risque que les concentrations restent supérieures au seuil d'information les prochains jours est actuellement difficile à évaluer. La situation devrait se préciser dans les prévisions des prochains jours.

**En raison de la situation météorologique défavorable pour les prochaines 24h et du risque élevé de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> pendant encore au moins 24h, la population est informée.**

## RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Cabinet de la Ministre C. Fremault : M. Adel LASSOULI – [alassouli@gov.brussels](mailto:alassouli@gov.brussels) – 02/508.79.19 – 0498/91.84.50.

### **En Wallonie:**

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Madame Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75
- <http://www.awac.be/>

### **CELINE:**

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15  
M. Thierry de Vos tél : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 – GSM : 0499/54.28.85
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)